

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Cette fiche technique santé-sécurité (FTSS) concerne les produits de soudure consommables et apparentés et peut être utilisée pour se conformer à la norme de communication des dangers d'OSHA, 29 CFR 1910.1200 et à la loi 'Superfund Amendments and Reauthorization Act (SAR de la loi publique 99-499 de 1986 et le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) conformément à la politique administrative de Santé Canada. La norme OSHA doit être consultée pour les exigences spécifiques. La fiche technique santé-sécurité est conforme à ISO 11014-1 et ANSI Z400.1. Ce document est traduit en plusieurs langues et est disponible sur notre site Web à www.hobartbrothers.com, auprès de votre représentant commercial ou en appelant le service à la clientèle au 1 (937) 332-4000.

SECTION 1 – IDENTIFICATION

Fabricant / Fournisseur

Nom : HOBART BROTHERS LLC
Adresse : 101 TRADE SQUARE EAST, TROY, OH 45373
Adresse Canadienne: 2570 NORTH TALBOT ROAD, OLDCASTLE, ONTARIO, CANADA N0R1L0
Site Web : www.hobartbrothers.com

N° de Téléphone : +1 (937) 332-4000
N° en cas d'urgence : +1 (800) 424-9300
Canada : +1 (519) 737-3053

Type de produit : SOUDAGE À L'ARC SOUS PROTECTION AVEC ÉLECTRODES

GROUPE A : Produit pour : ACIER ORDINAIRE
Spécification AWS : E6010, E6011, E6012, E6013, E6022, E7014, E7024-1

GROUPE B : Produit pour : ACIER ORDINAIRE À FAIBLE TENEUR EN HYDROGÈNE
Spécification AWS : E7016, E7018, E7018-1, E7018-M

GROUPE C : Produit pour : ACIER FAIBLEMENT ALLIÉ À FAIBLE TENEUR EN HYDROGÈNE
Spécification AWS : E7018-A1, E7018-G, E8018-B2, E8018-B2L, E8018-B6, E8018-B8, E8018-C1, E8018-C2, E8018-C3, E8018-G, E9015-B9, E9018-B3, E9018-B3L, E9018-M, E10018-D2, E10018-M, E10518-M, E11018-M, E12018-M

GROUPE D : Produit pour : ACIER ORDINAIRE À CELLULOSE HAUTE RÉSISTANCE
Spécification AWS : E7010-P1, E8010-P1, E9010-G, E9010-P1

Usage recommandé : SOUDAGE À L'ARC SOUS PROTECTION AVEC ÉLECTRODES
Restrictions d'utilisation : Utiliser uniquement comme indiqué pour les opérations de soudage

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE DANGER – Les produits décrits à la section 1 ne sont pas classés comme étant dangereux conformément au critère de classification de danger du SGH comme requis et défini par la norme de communication de danger d'OSHA (29 CFR article 1910.1200).

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETTE: **Symbole danger** – Aucun symbole requis
Déclaration de danger – Sans objet

Mot-indicateur – Aucun mot-indicateur requis
Déclaration de prudence – Sans objet

LES RISQUES QUI NE SONT PAS AUTREMENT CLASSIFIÉS

AVERTISSEMENT! – Éviter de respirer les fumées et les gaz de soudage qui peuvent être dangereux pour votre santé. Toujours utiliser une ventilation adéquate. Toujours utiliser un équipement de protection individuelle approprié.

PRINCIPAUX CHEMINS DE PÉNÉTRATION : le système respiratoire, les yeux et la peau.
ÉLECTROCUTION : le soudage à l'arc et les processus associés peuvent tuer. Voir la section 8.

RAYONS D'ARC : l'arc de soudage peut blesser les yeux et brûler la peau.
FUMÉES ET GAZ : peuvent être dangereux pour votre santé.

Les fumées et gaz de soudage ne peuvent être classés simplement. La composition et la quantité des deux dépendent du métal soudé, du processus, des procédures et des électrodes utilisés. La plupart des ingrédients des fumées sont présents comme oxydes et composants complexes; ils ne sont pas des métaux purs. Lorsque l'électrode est consommée, les produits générés par la décomposition de la fumée et du gaz sont différents en pourcentage et en forme comparés aux ingrédients énumérés à la section 3. Les produits de décomposition d'une opération normale comprennent ceux produits par la volatilisation, la réaction ou l'oxydation, plus ceux provenant du métal de base, du revêtement et autres des matériaux indiqués à la section 3 de cette fiche technique santé-sécurité. Moniteur pour les matériaux du composant identifié sur la liste de la section 3.

Les fumées provenant de l'utilisation de ce produit peuvent contenir des oxydes ou des composés complexes des éléments et molécules suivantes : silice amorphe sublimée, oxyde de calcium, chrome, Florine ou fluorure, manganèse, nickel, silice et strontium. D'autres constituants de fumée raisonnablement prévus comprendraient aussi des oxydes complexes de fer, titane, silicium et molybdène. Les produits à réaction gazeuse peuvent inclure le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. L'ozone et les oxydes d'azote peuvent être formés par la radiation d'une arc. D'autres conditions pouvant également influencer la composition et la quantité de fumées et de gaz auxquels les travailleurs peuvent être exposés sont : revêtements sur le métal soudé (comme la peinture, plaquage ou galvanisation), le nombre de soudeurs et le volume de la superficie de travail, la quantité de ventilation, la position de la tête du soudeur par rapport aux émanations ainsi que la présence de contaminants dans l'atmosphère (comme des vapeurs d'hydrocarbure chloré provenant d'activités de nettoyage et de dégraissage). Une méthode recommandée pour déterminer la composition et la quantité de fumées et de gaz auxquels sont exposés les ouvriers est de prendre un échantillon de l'air à l'intérieur du casque du soudeur, s'il en porte un, ou de la zone de respiration de l'ouvrier. Vous reporter à AINSA/AWS F1.1 et F1.3 disponibles auprès de la « American Welding Society », 8669 NW 36 Street, # 130, Miami, Florida 33166-6672, téléphone : 800-443-9353 ou 305-443-9353.

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX

IMPORTANT : cette section traite des matériaux dangereux avec lesquels ce produit est fabriqué. Cette donnée a été classée conformément au critère du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) comme requis et défini par la norme de communication du danger OSHA (29 CFR article 1910.1200). Les fumées et les gaz produits pendant le soudage avec l'utilisation normale de ce produit sont traités à la section 8.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

INGRÉDIENT	N° de CAS	EINECS*	GROUPE ET POIDS EN %				Classification(s) SGH	DÉCLARATION DE DANGER SGH (Vous reporter à la section 16 pour les phrases complètes)
			A	B	C	D		
OXYDE D'ALUMINIUM	1344-28-1	215-691-6	<5	<1	<1	---	AUCUN	
CARBONATE DE CALCIUM	1317-65-3	215-279-6	---	2-10	2-10	---	AUCUN	
CELLULOSE	9004-34-6	232-674-9	<5	---	---	<5	AUCUN	
CHROME (métal)	7440-47-3	231-157-5	---	---	<9	---	AUCUN	
FLORINE	7789-75-5	232-188-7	---	1-12	4-15	---	AUCUN	
FER	7439-89-6	231-096-4	70-90	60-80	60-90	70-90	AUCUN	
CARBONATE DE MAGNÉSIUM	546-93-0	208-915-9	<2	<5	<1	<1	AUCUN	
MANGANÈSE	7439-96-5	231-105-1	1-5	1-5	1-5	1-5	- Tox. aiguë 4 (Inhalation) ⁽¹⁾ - Tox. aiguë 4 (Oral) ⁽¹⁾ - STOT RE 1 ⁽²⁾	H332 H302 H372
MICA	12001-26-2	Aucun	<5	---	---	---	AUCUN	
MOLYBDÈNE	7439-98-7	231-107-2	---	---	<2	<1	- STOT RE 2 ⁽²⁾ - Irrit. oculaire 2 ⁽³⁾ - STOT SE 3 ⁽⁴⁾	H373 H319 H335
NICKEL	7440-02-0	231-111-4	---	---	<5	<2	Poudre/Élément : - Carc. 2 ⁽⁵⁾ - Sens. cutanée 1 ⁽⁶⁾ - STOT RE 1 ⁽²⁾ - Aquatique chronique 3	H351 H317 H372 H412
SILICATE DE POTASSIUM	1312-76-1	215-199-1	<2	<2	<2	<2	AUCUN	
SILICE	14808-60-7	238-878-4	<7	<8	<7	<7	- STOT RE 2 ⁽²⁾ - Carc. 2 ⁽⁵⁾ - Tox. aiguë 4 (Inhalation) ⁽¹⁾	H373 H351 H332
(Silice amorphe sublimée)	69012-64-2	273-761-1	---	---	---	---	AUCUN	
SILICONE	7440-21-3	231-130-8	<2	<2	<5	<2	AUCUN	
SILICATE DE SODIUM	1344-09-8	215-687-4	<2	<2	<2	<2	AUCUN	
CARBONATE DE STRONTIUM	1633-05-2	216-643-7	---	<2	<2	---	AUCUN	
DIOXYDE DE TITANE	13463-67-7	236-675-5	<14	<10	<5	<5	- Carc. 2 ⁽⁵⁾	H351
CHROME HEXAVALENT [TRIOXYDE DE CHROME (VI)] (composant de fumée)	1333-82-0	215-607-8	Varie	Varie	Varie	Varie	- Ox. Sol. 1 ⁽⁷⁾ - Carc. 1A ⁽⁵⁾ - Muta. 1B ⁽⁸⁾ - Repr. Tox 2 ⁽⁹⁾ - Tox. aiguë 2 (Inhalation) ⁽¹⁾ - Tox. aiguë 3 (peau et oral) ⁽¹⁾ - STOT RE 1 ⁽²⁾ - Corr. peau 1A ⁽¹⁰⁾ - Sens. cutanée 1 ⁽⁶⁾ - Sens. resp. 1 ⁽¹¹⁾ - Aquatique aiguë 1 - Aquatique chronique 1	H271 H350 H340 H361f H330 H311, H301 H372 H314 H317 H334, H317 H400 H410

--- Les tirets indiquent que l'ingrédient n'est pas présent dans le groupe de produits Γ – Numéro de l'inventaire européen des produits chimiques commercialisés (1) Toxicité aiguë (Cat. 1, 2, 3 et 4) (2) Toxicité spécifique d'organe cible (STOT) – exposition répétée (Cat. 1 et 2) (3) Dommage grave aux yeux/ irritation oculaire (Cat. 1 et 2) (4) Toxicité spécifique d'organe cible (STOT) – exposition unique (Cat. 1, 2) et Cat. 3 pour effets narcotiques et irritation des voies respiratoires, seulement) (5) Carcinogénicité (Cat. 1A, 1B et 2) (6) Sensibilisation cutanée (Cat. 1, Sous-cat. 1A et 1B) (7) Solide oxydant (Cat. 1, 2 et 3) (8) Mutagénicité sur cellules germinales (Cat. 1A, 1B et 2) (9) Toxicité pour la reproduction (Cat. 1A, 1B et 2) (10) Corrosion/irritation cutanée (Cat. 1, 1A, 1B, 1C et 2) (11) Sensibilisation respiratoire (Cat. 1, Sous-cat. 1A et 1B)

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

SECTION 4 – MESURES POUR PREMIERS SOINS

INGESTION : N'est pas une voie d'exposition anticipée. Ne pas manger, boire ni fumer en soudant; laver soigneusement les mains avant de faire ces activités. Si des symptômes se développent, veuillez immédiatement consulter un médecin.

INHALATION pendant le soudage : Si la respiration est difficile, amener à l'air frais et consulter un médecin. En cas d'interruption de la respiration, exécuter la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.

CONTACT CUTANÉ pendant le soudage : Ôter les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau avec du savon et de l'eau. Si des symptômes se développent, veuillez immédiatement consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX pendant le soudage : Il faut utiliser une quantité abondante d'eau propre pour laver la poussière ou la fumée de ce produit dans les yeux jusqu'à ce que la victime soit transportée dans un établissement d'urgence médicale. Ne pas laisser la victime se frotter les yeux et les garder fermés. Consulter immédiatement une assistance médicale.

Les rayons d'arc peuvent blesser les yeux. Se elle est exposée aux rayons d'arc, amener la victime dans une salle sombre, enlever les lentilles si nécessaire pour le traitement, couvrir les yeux avec un pansement et laisser reposer. Obtenir une attention médicale si les symptômes persistent.

La section 11 de cette FTSS couvre les effets aigus d'une surexposition aux divers ingrédients qui composent les consommables de la soudure. La section 8 de cette FTSS énumère les limites d'exposition et couvre les méthodes pour vous protéger ainsi que vos collègues.

SECTION 5 – MESURES POUR LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Risques d'incendie: les consommables de soudure applicable à cette fiche tels que livrés ne sont pas réactifs, inflammables, explosifs et généralement pas dangereux tant qu'il n'y a pas soudure.

Les arcs et étincelles de soudure peuvent allumer les combustibles et produits inflammables. S'il y a des matériaux inflammables, incluant des conduites de carburant ou hydrauliques, dans la zone de travail et que le travailleur ne peut déplacer le travail ou le matériel inflammable, une protection résistante au feu comme un morceau de tôle ou une couverture ignifuge doit être placé sur le matériel inflammable. Si le travail de soudage est exécuté à 35 pieds plus ou moins de matériaux inflammables, placer une personne responsable dans la zone de travail qui surveillera le déclenchement d'incendie par des étincelles et qui saisira un extincteur ou déclenchera une alarme, au besoin.

Les consommables de soudage inutilisés peuvent rester chauds pendant un certain temps une fois la soudure terminée. Vous reporter à la norme Z49.1 de l'American National Standard Institute (ANSI) pour de plus amples informations sur la sécurité se rapportant à l'utilisation de consommables de soudage et des procédures associées.

Médium d'extinction convenable : Ce produit n'est pas inflammable tant qu'il n'est pas soudé; par conséquent, utiliser un agent d'extinction convenable pour un incendie concentrique.

Médium d'extinction non convenable : aucun connu.

SECTION 6 – MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

En présence d'un rejet de produits consommables de soudage, les objets solides peuvent être ramassés et déposés dans une poubelle. En présence de poussières en suspension ou de fumée, utiliser des contrôles techniques adéquats, et au besoin, une protection personnelle pour prévenir la surexposition. Vous reporter aux recommandations de la section 8. Porter l'équipement de protection individuelle adéquat pour la manipulation. Ne pas jeter avec les vidanges domestiques.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION : Aucune exigence spécifique dans la forme fournie. Manipuler avec soin pour éviter les coupures. Porter des gants pour manipuler les consommables de soudage. Éviter l'exposition à la poussière. Ne pas ingérer. Certaines personnes peuvent développer une réaction allergique à certains matériaux. Conserver toutes les étiquettes d'avertissement et du produit.

ENTREPOSAGE : Garder séparé des acides et bases fortes pour prévenir des réactions chimiques possibles.

SECTION 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Lire et comprendre les directives ainsi que les étiquettes sur l'emballage. Les fumées de soudage n'ont pas une Limite d'exposition admissible (PEL) de OSHA ni une valeur limite d'exposition (VLE) d'ACGIH. La PEL D'OSHA pour les particules – Pas réglementée autrement (PNOR) est 5 mg/m³ – Fraction respirable, 15 mg/m³ – Poussière totale. La VLE d'ACGIH pour les particules – Pas autrement spécifiée (PNOS) est 3 mg/m³ – Particules respirables, 10 mg/m³ – Particules respirables. Les composés complexes individuels en ce qui concerne la fumée peuvent avoir un PEL OSHA ou un VLE ACGIH plus basse que le PNOR d'OSHA et PNOS d'ACGIH. Un hygiéniste industriel, les PEL d'OCHA sur les contaminants atmosphériques (29 CFR 1910.1000) et les VLE d'ACGIH doivent être consultés pour déterminer les constituants spécifiques de fumée présents ainsi que les limites d'exposition respectives. Toutes les limites d'exposition sont en milligrammes par mètre cube (mg/m³).

INGRÉDIENT	CAS	EINECS	PEL OSHA	VLE ACGIH
ALUMINIUM###	7429-90-5	231-072-3	5 R*, 15 (Poussière)	1 R* {A4} 5 (fumées de soudage, comme Al)
CARBONATE DE CALCIUM	1317-65-3	215-279-6	5 R*, 5 (comme CaO)	3 R*, 2 (comme CaO)
CELLULOSE	9004-34-6	232-674-9	5 R*	10 Poussière
CHROME#	7440-47-3	231-157-5	1 (métal) 0,5 (Cr II & Cr III Comp.) 0,005 (Cr VI Comp., Calif. OSHA PEL)	0,5 (métal) {A4} 0,003 (Cr III Comp.) {A4; DSEN; RSEN} 0,0002 (Cr VI Sol Comp.) {A1; Peau; DSEN; RSEN} 0,0005 (Cr VI STEL)
FLORINE	7789-75-5	232-188-7	2,5 (comme F)	2,5 (comme F) {A4}
FER+	7439-89-6	231-096-4	5 R*	5 R* (Fe ₂ O ₃) {A4}
OXYDE DE FER	1309-37-1	215-168-2	10 (Fumée d'oxyde)	5 R* (Fe ₂ O ₃) {A4}
CARBONATE DE MAGNÉSIUM+	546-93-0	208-915-9	5 R*	3 R*
MANGANÈSE#	7439-96-5	231-105-1	5 CL ** (Fumée) 1, 3 STEL*** ■	0,1 I* {A4} ◆ 0,02 R* ◆◆
MICA	12001-26-2	Aucun	3 R* ■	3 R*
MOLYBDÈNE	7439-98-7	231-107-2	5 R*	3 R*; 10 I* (Ele et Insol) 0,5 R* (Comp. Sol) {A3}
NICKEL#	7440-02-0	231-111-4	1 (métal) 1 (Comp. Sol) 1 (Comp. Insol)	1,5 I* (Ele) {A5} 0,1 I* (Comp. Sol) {A4} 0,2 I* (Comp. insol) {A1}
SILICATE DE POTASSIUM	1312-76-1	215-199-1	Non déterminé	Non déterminé
SILICE++	14808-60-7	238-878-4	0,05 R*	0,025 R* {A2}
(Silice amorphe sublimée)	69012-64-2	273-761-1	0,8	2 R*
SILICONE+	7440-21-3	231-130-8	5 R*	3 R*
SILICATE DE SODIUM	1344-09-8	215-687-4	Non déterminé	Non déterminé
CARBONATE DE STRONTIUM+	1633-05-2	216-643-7	5 R*	3 R*
DIOXYDE DE TITANE	13463-67-7	236-675-5	15 (Poussière)	10 {A4}

R* – Fraction respirable I* – Fraction inhalable ** – Limite plafond *** – Limite exposition courte durée + - Comme particule nuisible couverte par « Particules non réglementées ailleurs » par OSHA ou « Particules non classées autrement » par ACGIH ++ - Silice cristalline est liée dans le produit comme il existe dans l'emballage. Cependant, la recherche indique la présence de silice dans les fumées de soudage sous forme amorphe (non cristalline) #- Matériel déclarable sous la section 313 de SARA ## - Matériel

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

déclarable sous la section 313 de SARA seulement sous forme fibreuse ■ – NIOSH REL TWA et STEL ■■ – AIHA Limite plafond de 1 mg/m³ ♦ – Limite de 0,1 mg/m³ pour Inhalable Mn en 2015 par ACGIH ♦♦ – Limite de 0,02 mg/m³ pour Respirable Mn en 2015 par ACGIH Ele – Élément Sol – Soluble Insol – Insoluble Inorg – Non organique Comp. – Composés NSA – Non spécifié autrement {A1} – Confirmé cancérigène humain selon ACGIH {A2} – Présumé être un cancérigène humain selon ACGIH {A3} – Confirmé être un cancérigène animal avec pertinence inconnue chez les humains selon ACGIH {A4} – Non classé comme cancérigène humain selon ACGIH {A5} – Non présumé un cancérigène humain selon ACGIH (forme non cristalline DSEN – sensibilisation cutanée RSEN – sensibilisation respiratoire EINECS – European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances OSHA – U.S. Occupational Safety and Health Administration ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists

VENTILATION : Utiliser suffisamment de ventilation ou une évacuation locale à l'arc ou les deux pour maintenir les fumées et gaz en dessous des PEL/VLE dans la zone de respiration du travailleur ainsi que dans la zone en général. Former le soudeur de manière à ce qu'il garde la tête hors des fumées.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Utiliser un respirateur approuvé par NIOSH ou équivalent, ou un respirateur autonome pour souder dans un endroit clos ou lorsque l'évacuation ou la ventilation locale ne maintient pas l'exposition sous les limites réglementaires.

PROTECTION OCULAIRE : Porter un casque ou un masque avec des lentilles filtrantes pour le soudage à l'arc. Comme règle de base, commencer avec la teinte numéro 14. Ajuster au besoin en choisissant une teinte plus claire ou plus foncée. Procurer des écrans de protection et des lunettes contre les éclairs, si nécessaires, afin de protéger les autres contre les éclairs de la soudure à l'arc.

VÊTEMENT DE PROTECTION : Porter une protection pour les mains, la tête et le corps qui aide à prévenir les blessures par radiation, étincelles et électrocution. Vous reporter à ANSI Z49.1. Au minimum, ceci veut dire des gants de soudeur et un masque et peut également inclure des manchons, tabliers, casques, épaulières ainsi qu'un vêtement foncé non synthétique. Former le soudeur à ne pas toucher les parties électriques sous tension et à s'isoler entre la pièce travaillée et le sol.

PROCÉDURE POUR LE NETTOYAGE DE DÉVERSEMENTS OU DE FUITES : Sans objet

MISES EN GARDE SPÉCIALES (IMPORTANTES) : Lorsqu'on soude avec des électrodes qui nécessitent une ventilation spéciale (comme l'acier inoxydable ou le surfacage, ou autres produits nécessitant une ventilation spéciale, ou sur de l'acier plaqué au plomb ou au cadmium et autres métaux ou revêtements comme l'acier galvanisé, qui produit des fumées dangereuses), il faut maintenir l'exposition en dessous des PEL/VLE. Utiliser une surveillance d'hygiène industrielle pour être certain que l'utilisation de ce matériel n'entraîne pas des expositions dépassant les PEL/VLE. Toujours utiliser une ventilation d'évacuation. Vous reporter aux sources suivantes pour d'autres informations importantes : American National Standard Institute (ANSI) Z49.1; Safety in Welding and Cutting publié par American Welding Society, 8669 NW 36 Street, # 130, Miami, Florida 33166-6672, Téléphone : 800-443-9353 ou 305-443-9353; et la publication OSHA 2206 (29 CFR 1910), U.S. Government Printing Office, Washington, DC 20402.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les consommables de soudure applicable à cette fiche tels que livrés ne sont pas réactifs, inflammables, explosifs et généralement pas dangereux tant qu'il n'y a pas de soudure.

ÉTAT PHYSIQUE : Plein

APPARENCE : Fil fourré/Tige revêtue

COULEUR : Gris

ODEUR : Sans objet

SEUIL ODEUR : Sans objet

pH : Sans objet

POINT DE FUSION/CONGÉLATION : Sans objet

POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET INTERVALLE D'ÉBULLITION : Sans objet

POINT D'ÉCLAIR : Sans objet

TAUX D'ÉVAPORATION : Sans objet

INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ) : Sans objet

LIMITES SUPÉRIEURES ET INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIVITÉ : Sans objet

PRESSION DE VAPEUR : Sans objet

DENSITÉ DE VAPEUR : Sans objet

DENSITÉ RELATIVE : Sans objet

SOLUBILITÉ(S) : Sans objet

COEFFICIENT DE RÉPARTITION : N-OCTANOL/EAU : Sans objet

TEMPÉRATURE AUTO-ALLUMAGE : Sans objet

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : Sans objet

VISCOSITÉ : Sans objet

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

GÉNÉRALITÉS : Les produits de consommation de soudure couverts par cette fiche sont des produits pleins et non volatiles tels qu'expédiés. Ce produit ne doit être utilisé que selon les paramètres de soudure pour lesquels il est conçu. Lorsque ce produit est utilisé pour la soudure, il peut se former des fumées. D'autres facteurs dont il faut tenir compte sont la base métallique, la préparation de la base métallique et le revêtement de la base métallique. Tous ces facteurs peuvent contribuer aux fumées et gaz produits par la soudure. La quantité de fumée varie selon les paramètres de soudure.

STABILITÉ : Ce produit est stable sous des conditions normales.

RÉACTIVITÉ : Le contact avec des acides ou des bases fortes peut entraîner la génération de gaz.

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

EFFETS À COURT TERME (AIGÛS) DUS À LA SUREXPOSITION : Fumées de soudure – Peut entraîner des malaises comme des étourdissements, nausées, sécheresse ou irritation du nez, gorge ou yeux. **Oxyde d'aluminium** – Irritation des voies respiratoires. **Oxyde de calcium** – Les poussières ou fumées peuvent entraîner une irritation des voies respiratoires, cutanée et oculaire. **Chrome** – L'inhalation de fumée ayant des composés de chrome (VI) peuvent entraîner une irritation des voies respiratoires, poumons et produire des symptômes semblables à l'asthme. Le fait d'avaler des sels de chrome (VI) peut entraîner de grave blessure ou la mort. La poussière sur la peau peut former des ulcères. Les composés de chrome (VI) peuvent brûler les yeux. Des réactions allergiques peuvent survenir chez certaines personnes. **Fluorure** – Les composés de fluorure évolués peuvent entraîner des brûlures cutanées et oculaires, des œdèmes pulmonaires et des bronchites. **Fer, oxyde de fer** – Aucun connu. Traiter comme poussière ou fumée nuisible. **Magnésium, oxyde de magnésium** – La surexposition à l'oxyde peut causer la fièvre des fondeurs caractérisée par un goût métallique, serrement de la poitrine et fièvre. Les symptômes peuvent durer 24 à 48 heures suivant la surexposition. **Manganèse** – La fièvre des fondeurs caractérisée par des frissons, de la fièvre, des lourdeurs d'estomac, vomissements, irritation de la gorge et douleurs corporelles. La récupération se fait généralement en 48 heures après la surexposition. **Mica** – Les poussières peuvent entraîner une irritation des voies respiratoires, cutanée et oculaire. **Molybdène** – Irritation des yeux, du nez et de la gorge. **Nickel, composés de nickel** – Goût métallique, nausée, serrement de la poitrine, fièvre des fondeurs, réaction allergique. **Silice de potassium** – Les poussières ou fumées peuvent entraîner une irritation des voies respiratoires, cutanée et oculaire. **Silice (Amorphe)** – Les poussières et fumées peuvent entraîner une irritation des voies respiratoires, cutanée et oculaire. **Silice de sodium** – Les poussières ou fumées peuvent entraîner une irritation des voies respiratoires, cutanée et oculaire. **Composés de strontium** – Les sels de strontium ne sont généralement pas toxiques et sont normalement présents dans le corps humain. En grandes doses orales, ils peuvent causer des troubles gastro-intestinaux, des vomissements et diarrhée. **Dioxyde de titane** – Irritation des voies respiratoires.

EFFETS À LONG TERME (CHRONIQUE) DUS À LA SUREXPOSITION : Fumées de soudage – Les niveaux en excès peuvent causer la bronchite asthmatique, la pneumoconiose ou la sidérose. Des études ont conclu qu'il y a suffisamment de preuves de mélanome oculaire chez les soudeurs. **Oxyde d'aluminium** – Fibrose pulmonaire et emphysème. **Oxyde de calcium** – La surexposition prolongée peut causer une ulcération cutanée et une perforation de la cloison nasale, une dermatite et une pneumonie. **Chrome** – Ulcération et perforation de la cloison nasale. Une irritation respiratoire peut avoir lieu accompagnée de symptômes semblables à l'asthme. Des études ont démontré un excédent de cancers du poumon chez les ouvriers à la production de chromate exposés aux composés de chrome hexavalent. Les composés de chrome (VI) sont plus facilement absorbés par la peau que les composés de chrome (III). Une bonne pratique consiste à réduire l'exposition des employés aux composés de chrome (III) et (VI). **Fluorure** – Une érosion grave des os (ostéoporose) et des tachetures sur les dents. **Fumées de fer, d'oxyde de fer** – Peut causer une sidérose (dépôts de fer sur les poumons) qui selon certains chercheurs peut affecter la fonction pulmonaire. Les poumons se dégageront avec le temps lorsque l'exposition au fer et à ses composés cesse. Le fer et le magnétite (Fe₃O₄) ne sont pas considérés comme étant des matériaux fibrogéniques. **Magnésium, oxyde de magnésium** – Aucun effet nuisible pour la santé à long terme n'a été rapporté dans ce document. **Manganèse** – La

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

surexposition à long terme aux composés de manganèse peut affecter le système nerveux central. Les symptômes peuvent être semblable à la maladie de Parkinson et comprendre ralentissements, modification de l'écriture manuelle, démarche difficile, spasmes musculaires et crampes et moins courants, tremblements et changements de comportement. Les employés qui sont surexposés aux composés de manganèse doivent consulter un médecin pour la détection précoce de troubles neurologiques. La surexposition au manganèse et aux composés de manganèse au-delà des limites d'exposition sécuritaires peut causer un dommage irréversible au système nerveux central dont le cerveau, les symptômes peuvent inclure troubles de l'élocution, léthargie, tremblements, faiblesse musculaire, perturbations psychologiques et démarche spastique. **Mica** – La surexposition prolongée peut entraîner la formation de tissus cicatriciels sur les poumons et une pneumoconiose caractérisée par une toux, essoufflement, faiblesse et perte de poids. **Molybdène** – La surexposition prolongée peut entraîner une perte d'appétit, une perte de poids, une perte de coordination musculaire, difficulté à respirer et anémie. **Nickel, composés de nickel** – Fibrose pulmonaire ou pneumoconiose. Des études effectuées sur les travailleurs en raffinerie de nickel démontrent une incidence plus élevée de cancers du poumon et nasaux. **Silice de potassium** – La surexposition prolongée peut causer une ulcération cutanée et une perforation de la cloison nasale, une dermatite et une pneumonie. **Silice (Amorphe)** – Les recherches indiquent qu'il y a présence de silice dans la fumée de soudage sous une forme amorphe. Une surexposition à long terme peut causer une pneumoconiose. Des formes non cristalline de silice (silice amorphe) sont considérées comme un ayant un petit potentiel fibrotique. **Silice de sodium** – La surexposition prolongée peut causer une ulcération cutanée et une perforation de la cloison nasale, une dermatite et une pneumonie. **Composés de strontium** – Il est reconnu que le strontium à doses élevées se concentre dans les os. Des signaux importants de toxicité chronique qui implique le squelette, ont été étiquetés comme étant un « rachitisme au strontium ». **Dioxyde de titane** – Irritation pulmonaire et légère fibrose.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION : Les personnes souffrant de déficiences de fonctions pulmonaires (conditions asthmatiques). Les personnes portant un stimulateur cardiaque ne devraient pas s'approcher des opérations de soudage et de coupe avant d'avoir consulté leur médecin et obtenu de l'information auprès du fabricant du dispositif. Les respirateurs sont portés seulement après avoir obtenu l'avis du médecin de l'entreprise.

MESURES D'URGENCE ET DE PREMIERS SOINS : Appelez les services médicaux. Employez les techniques de premiers soins recommandées par la Croix Rouge. Si une irritation ou une brûlure par éclair se formait après l'exposition, consulter un médecin.

CARCINOGENICITÉ : Les composés de chrome VI, nickel et silice (quartz cristallin) sont classés sous les carcinogènes du Groupe 1 d'IARC et sous le Groupe K de NTP. Le dioxyde de titane, nickel et les alliages de métal ainsi que les fumées de soudage sont classés sous les carcinogènes du Groupe 2B de l'IARC.

PROPOSITION 65 CALIFORNIENNE :

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris dioxyde de titane et / ou chrome et / ou nickel, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, et monoxyde de carbone, reconnu(s) par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

INGRÉDIENT	CAS	IARC ^c	NTP ^z	OSHA ^h	65 ^o
OXYDE D'ALUMINIUM	1344-28-1	---	---	---	---
CARBONATE DE CALCIUM	1317-65-3	---	---	---	---
CELLULOSE	9004-34-6	---	---	---	---
CHROME	7440-47-3	3 ^z , 1 ^{zz}	K ^{zz}	X ^{zz}	X ^{zz}
FLORINE	7789-75-5	---	---	---	---
FER	7439-89-6	---	---	---	---
OXYDE DE FER	1309-37-1	3	---	---	---
CARBONATE DE MAGNÉSIUM	546-93-0	---	---	---	---
MANGANÈSE	7439-96-5	---	---	---	---
MICA	12001-26-2	---	---	---	---
MOLYBDÈNE	7439-98-7	---	---	---	---
NICKEL	7440-02-0	2B ^β , 1 ^{ββ}	S ^β , K ^{ββ}	---	X ^β , X ^{ββ}
SILICATE DE POTASSIUM	1312-76-1	---	---	---	---
SILICE	14808-60-7	1 ^ψ	K	---	X
(Silice amorphe sublimée)	69012-64-2	3	---	---	---
SILICONE	7440-21-3	---	---	---	---
SILICATE DE SODIUM	1344-09-8	---	---	---	---
CARBONATE DE STRONTIUM	1633-05-2	---	---	---	---
DIOXYDE DE TITANE	13463-67-7	2B	---	---	X
Rayonnement Ultraviolet	---	1	---	---	---
Fumées de soudage	---	1	---	---	---

E – Agence internationale pour la recherche sur le cancer (1 – Carcinogène pour les humains, 2A – Probablement carcinogène pour les humains, 2B – Possiblement carcinogène pour les humains, 3 – Non classifié pour sa carcinogénicité pour les humains, 4 – Probablement non carcinogénique pour les humains) Z – Programme National de toxicologie É.-U. (K – Carcinogène connu, S – Carcinogène soupçonné) H – Désigné sur la liste OSHA des carcinogène Ø – California Proposition 65 (X – sur la liste de la Proposition 65) Σ – Composés de métal chrome et chrome III ΣΣ – Chrome VI β – Nickel et alliages ββ -- Composés de nickel ψ – Cristallin silice α-Quartz --- Tirets indique que l'ingrédient n'est pas sur la liste de IARC, NTP, OSHA ou Proposition 65

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Les processus de soudage peuvent libérer des fumées directement dans l'environnement. Le fil de soudage peut se dégrader s'il reste dehors sans protection. Les résidus des consommables de soudage et les processus peuvent se dégrader et s'accumuler dans la terre et les eaux souterraines.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION

Utiliser des procédures de recyclage si elles sont disponibles. Jeter tout produit, résidu, emballage, récipient jetable ou garniture de manière écologique acceptable, conformément aux règlements fédéraux, d'état et locaux.

SECTION 14 – INFORMATION POUR LE TRANSPORT

Aucune réglementation internationale ni restriction n'est applicable. Aucune précaution spéciale n'est nécessaire.

SECTION 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Veuillez lire et comprendre les directives du fabricant, les pratiques de sécurité de votre employeur ainsi que les directives de santé et sécurité sur l'étiquette et la fiche technique santé-sécurité. Respectez toutes les règles et réglementations locales et fédérales. Prenez toutes les précautions nécessaires pour vous protéger ainsi que les autres.

Loi des États-Unis sur le contrôle de substance toxique EPA : Tous les constituants de ces produits sont sur la liste d'inventaire TSCA ou sont exclus de la liste.

CERCLA/SARA TITLE III: Quantités déclarables (QD) et/ou quantités servant à la planification des seuils (QPS) :

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Nom de l'ingrédient :

Les produits sur cette FTSS sont une solution solide sous la forme d'un article solide.

Les déversements ou les fuites entraînant la perte d'un ingrédient à la QD ou plus doivent être immédiatement déclarés au centre national d'intervention ou à votre comité de planification d'urgence local.

QD (lb)

--

QPS (lb)

--

Section 311 Classe de danger

Tel qu'expédié : Immédiat

Utilisé : Retard immédiat

EP CRA/SARA TITLE III 313 PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES : Les composants métalliques suivants sont énumérés comme « Produits chimiques toxiques » sous SARA 313 et sont soumis possiblement à la déclaration annuelle SARA 312 : Oxyde d'aluminium (formes fibreuses), chrome, manganèse et nickel. Vous reporter à la section 3 pour le pourcentage pondéral.**CLASSIFICATION SIMDUT CANADIEN :** Classe D; Division 2, sous-division A**RÈGLEMENTATION CANADIENNE DES PRODUITS CONTRÔLÉS :** Ce produit a été classé conformément au critère de danger du CPR et la FTSS contient toutes les informations requises par le CPR.**LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :** Tous les constituants de ces produits sont sur la liste des substances domestiques.**SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS**

Les déclarations de danger suivantes, qu'on retrouve dans la Norme de communication des dangers d'OSHA (29 CFR Art. 1910.1200) correspond aux colonnes étiquetées 'Déclaration des dangers GHS' sous la Section 3 de cette fiche technique santé-sécurité. Prenez les précautions adéquates et des mesures de protection pour éliminer ou limiter le danger associé.

H271 : peut causer un incendie ou une explosion; oxydant puissant
H301 : toxique si avalé
H302 : dangereux si avalé
H311 : toxique si en contact avec la peau
H314 : cause de graves brûlures cutanées et dommage oculaire
H317 : peut causer une réaction cutanée allergique
H319 : cause de grave irritation oculaire
H330 : mortel si respiré
H332 : dangereux si avalé
H334 : peut causer des allergies, des symptômes d'asthme ou des difficultés respiratoires si respiré
H335 : peut causer une irritation respiratoire
H340 : peut causer des anomalies génétiques
H350 : peut causer le cancer
H351 : susceptible de causer le cancer
H361f : susceptible d'endommager la fertilité ou un enfant à naître
H372 : cause des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée
H373 : peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée
H400 : très toxique pour la vie aquatique.
H410 : très toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée
H412 : dangereux pour la vie aquatique avec des effets de longue durée

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter aux sources suivantes :

É.-U. : **American National Standard Institute (ANSI) Z49.1** « Safety in Welding and Cutting » (sécurité en soudage et coupe), **ANSI/American Welding Society (AWS) F1.5** « Methods for Sampling and Analyzing Gases from Welding and Allied Processes » (Méthodes pour l'échantillonnage et l'analyse de gaz provenant de la soudure et des procédés connexes), **ANSI/AWS F1.1** « Method for Sampling Airborne Particles Generated by Welding and Allied Processes » (Méthode pour l'échantillonnage de particules atmosphériques générées par la soudure et les procédés connexes), **AWSF3.2M/F3.2** « Ventilation Guide for Weld Fume » (Guide de ventilation pour les fumées de soudure), American Welding Society, 8669 NW 36 Street, # 130, Miami, Floride 33166-6672, Téléphone : 800-443-9353 ou 305-443-9353. Fiches de sécurité et santé disponibles auprès de AWS à www.aws.org.**OSHA Publication 2206 (29 C.F.R. 1910)**, U.S. Government Printing Office, Superintendent of Documents, P.O. Box 371954, Pittsburgh, PA 15250-7954.**Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices**, American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH), 6500 Glenway Ave, Cincinnati, Ohio 45211, USA.**NFPA 51B** « Standard for Fire Prevention During Welding, Cutting and Other Hot Work » (Norme pour la prévention des incendies pendant le soudage, la coupe et autres travaux à chaud) publié par National Fire Protection Association, 1 Batterymarch Park, Quincy, MA 02169.**Canada :** **Norme CSA CAN/CSA-W117.2-01** « Règle de sécurité en soudage, coupage et procédés connexes ».

La compagnie Hobart Brothers LLC recommande fortement aux usagers de ce produit d'étudier cette FTSS, l'information sur l'étiquette du produit afin de connaître tous les dangers associés à la soudure. La compagnie Hobart Brothers LLC présente ces données supposées exactes et réfléchissant l'opinion d'un expert qualifié concernant la recherche actuelle. Cependant, la compagnie Hobart Brothers LLC ne peut faire aucune garantie expresse ou implicite en ce qui concerne cette information.